Commune de CAPPELLE-LA-GRANDE

Carte Environnementale

Pour information

Direction Départementale

des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Pôle Gestion et Valorisation des Données

PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbanisme

Date de mise à jour : 10/10/2014

Sources : Geobomarnes Sn'studes (c) Cadastre / Ifn - Dgfip

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

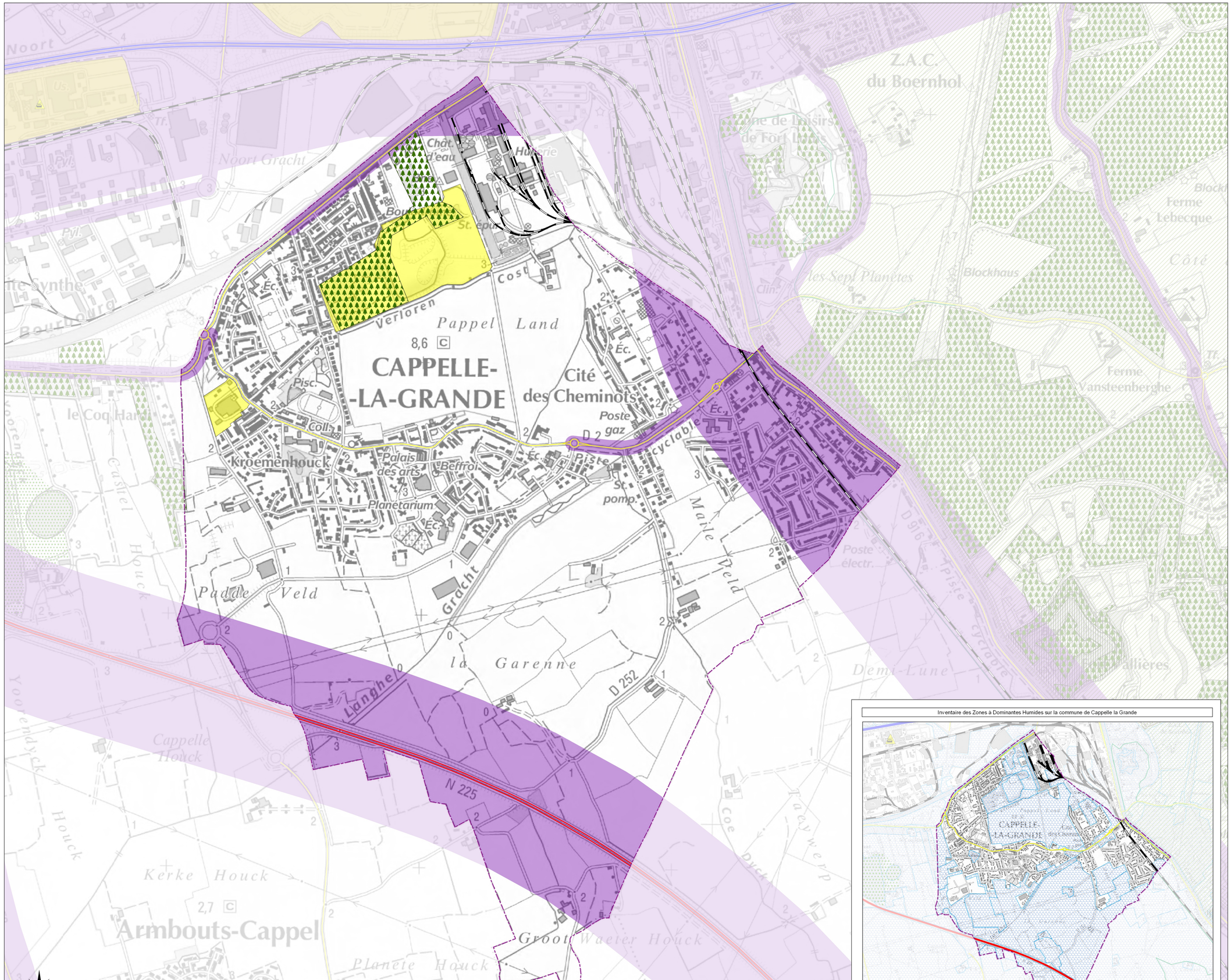

Inventaire des Zones à Dominantes Humides sur la commune de Cappelle la Grande

LEGENDE

Contour de commune

Infrastructure

- Route Nationnale
- Route Départementale
- Voie Férrée
- Voie Bruyante -Secteur de Bruit

Etablissements industriels / sols pollués

Sites Basol (sols potentiellement pollués) Source : Dreal / Ddtm 59/ Brgm

Patrimoine Naturel

Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie

Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional

Annexes

Sols Pollués

BASOL est la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Une fiche de site Basol sont concernés par une servitude d'utilité publique (PM2).
Qu'est-ce qu'un site pollué ?
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'utilisation de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque préemne pour les personnes ou l'environnement.
Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas.

Zones à dominantes humides du SDAGE

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les decisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides réelles (1), ainsi que les prescriptions de préservations.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu' elles engendrent, Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour ,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique
ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).